

Journalier saisonnier

Description et contexte

Le journalier a pour rôle d'effectuer une variété de tâches inhérentes à l'entretien des réseaux routier, d'aqueduc et d'égout, des bâtiments, des parcs et des aires de glaces.

Responsabilités

Dans le cadre de ses fonctions, le titulaire aura pour responsabilités :

- **Entretien des infrastructures municipales** : voirie locale, aqueduc, égouts, bâtiments, parcs, espaces verts et flotte de véhicules (hors véhicules d'urgence).
- **Travaux saisonniers** :
Hiver : entretien des patinoires, déneigement et déglacage (bornes incendies, trottoirs, entrées des bâtiments).
Été : entretien et aménagement des parcs et espaces verts (pelouse, déboisement, etc.).
- **Réparations et maintenance** : signalisation, asphaltage, travaux sur bâtiments et infrastructures municipales, inspection et suivi des équipements.
- **Tâches administratives** : compléter les rapports d'inspection, signaler les plaintes citoyennes et participer aux réunions lorsque requis.

Type d'emploi

L'emploi est de type salarié saisonnier à temps complet, soit une semaine régulière de travail de 40 heures pour une période annuelle de façon cyclique ou saisonnière de plus de cinq (5) mois. Le journalier saisonnier bénéficie d'un droit de rappel au travail conformément à la convention collective.

Profil recherché

Le candidat idéal détient :

- Un diplôme d'études secondaires;
- Au moins six (6) mois d'expérience dans un poste similaire, en travaux publics municipaux est un atout;
- Un permis de conduire (classe 3).

Le candidat idéal :

- Fait preuve d'autonomie, d'initiative, d'un bon sens des responsabilités et d'un souci du détail;
- Sait identifier les problèmes et évaluer les solutions possibles;
- A un bon sens de l'organisation et est orienté vers l'action et les résultats.

Conditions de travail

- Salaire horaire de 27,81\$ à 30,70\$ selon la convention collective en vigueur (2025);
- Horaire de 40 heures par semaine sur 4 jours et demi (vendredi PM congé);
- Assurances collectives et REER collectif avec contribution de l'employeur;
- Programme d'aide aux employés et à la famille offert par l'employeur;
- Entrée en fonction prévue : mai 2025.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur candidature au plus tard le **13 avril 2025**, en incluant une lettre de présentation et un curriculum vitae, aux coordonnées ci-dessous.

Steeve Veilleux, directeur

Service des travaux publics

Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0

Courriel : emplois@mun-sldl.ca

Notre municipalité assure l'accès à l'emploi sans discrimination à toute personne désirant soumettre sa candidature. Néanmoins, seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées. Le genre masculin du présent avis est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et il inclut toutes les personnes sans égard à leur sexe.